

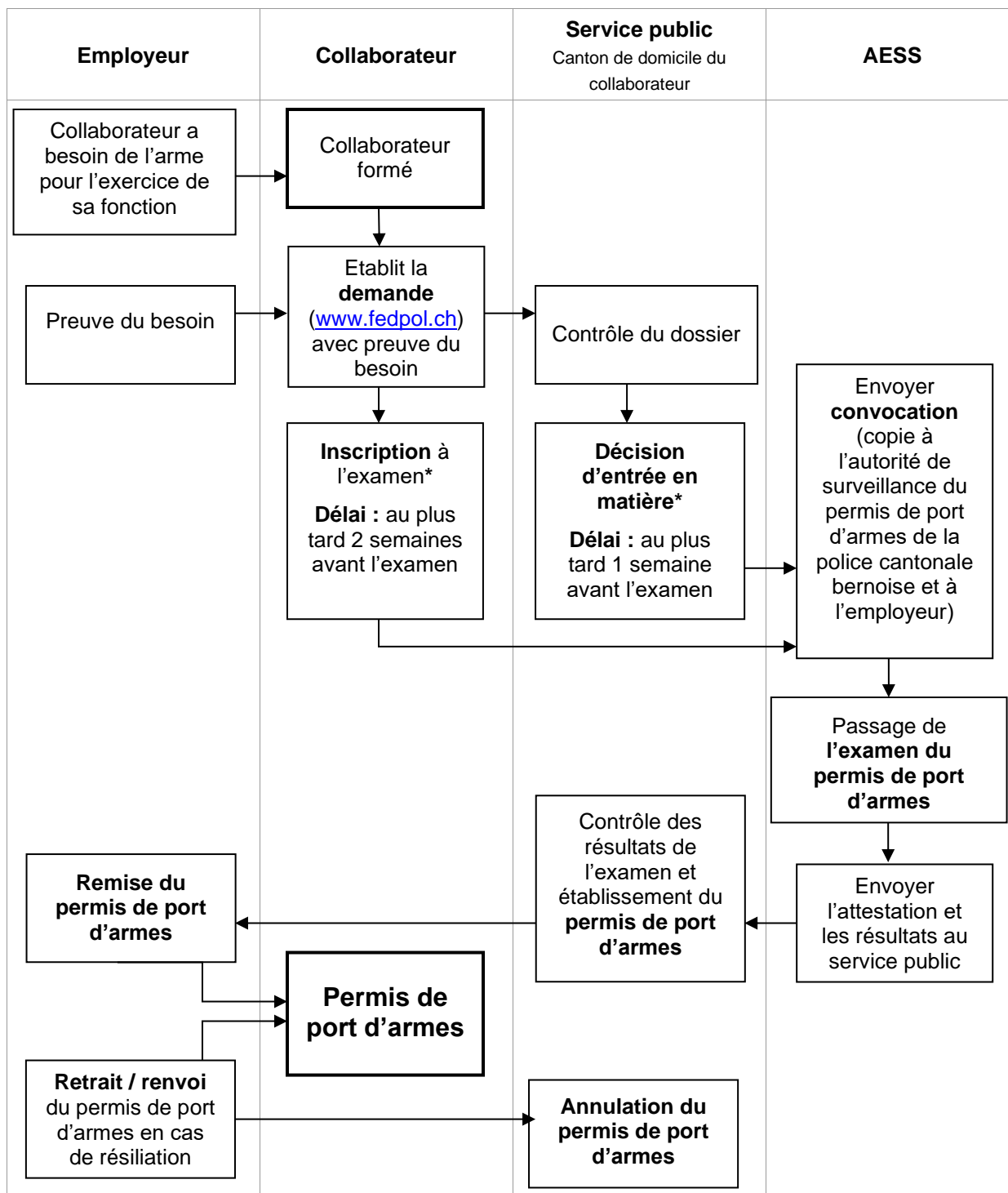
Déroulement coordonné des examens théoriques et pratiques en vue de l'obtention du permis de port d'armes (PPA)

Pour clarifier le déroulement des examens pour toutes les personnes concernées, maintenir les charges administratives à un niveau aussi bas que possible et confirmer les compétences, vous trouverez ci-après le déroulement concret jusqu'à la délivrance du permis de port d'armes. Pour éviter qu'un collaborateur ou une collaboratrice d'une entreprise, après sa sortie, ne conserve le permis de port d'arme lié à la preuve du besoin, nous prions l'autorité compétente d'apporter la mention « en uniforme ou en service » sur le permis de port d'armes.

Qui fait ?	Quoi ?	Envoie à qui ?
1. Employeur	Formation des collaborateurs, information sur le déroulement	
2. Collaborateur d'une entreprise	Requête (www.fedpol.ch), 1 photo passeport et 1 photo passeport pour chaque brevet, original d'extrait du casier judiciaire, preuve du besoin (est établie par l'employeur)	Autorité cantonale compétente pour le permis de port d'armes (canton de domicile du collaborateur)
3. Employeur	Inscription auprès de l'AESS pour l'examen en vue du permis de port d'armes NOM, prénom Adresse NPA / lieu Date de naissance Type d'examen(s) Délai : au plus tard 2 semaines avant l'examen (date de réception)	Via e-mail à l'AESS (via e-mail au responsable des examens Suisse : ppa@vssu.org) Important : mentionner dans l'objet « Permis de port d'armes », sera traité en fonction des priorités
4. Service public	Décision d'entrée en matière Transmission à des fins de convocation Délai : au plus tard 1 semaine avant l'examen (date de réception)	AESS (via e-mail au responsable des examens Suisse : ppa@vssu.org) Important : mentionner dans l'objet « Permis de port d'armes », sera traité en fonction des priorités
5. AESS	Convocation des candidats	Candidat, copie aux autorités de surveillance du permis de port d'armes de la police cantonale bernoise et à l'employeur
6. AESS	Passage de l' examen théorique et pratique	Attestation et résultats au service public
7. Service public	Contrôle des résultats de l'examen, délivrance du permis de port d'armes	Employeur, à des fins de remise au collaborateur
8. Employeur	Remise du permis de port d'armes	Collaborateur
9. Employeur	Avis de départ / mutation collaborateur, retrait / renvoi du permis de port d'armes	Service public
10. Service public	Annulation du permis de port d'armes	

Remarque : l'inscription pour l'examen en vue de l'obtention du permis de port d'armes ne sert pas en même temps d'inscription à la formation auprès de l'AESS ou d'une autre entreprise.

Schéma du déroulement des examens théoriques et pratiques en vue de l'obtention du permis de port d'armes



Remarque : l'inscription en vue de l'examen pour l'obtention du permis de port d'armes ne sert pas en même temps d'inscription à la formation auprès de l'AESS ou d'une autre entreprise.

***Important :** en cas d'annonce via e-mail (via e-mail au responsable des examens Suisse ppa@vssu.org), mentionner dans l'objet « Permis de port d'armes », sera traité en fonction des priorités.